

N° 429

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1985.

RAPPORT (1)

FAIT

au nom de la Commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

PAR M. Robert LAUCOURNET,

Député.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Guy Malandain, député, sous le numéro 2844.

(2) Cette Commission est composée de : Mme Odile Sicaud, député, président ; MM. Michel Chauty, sénateur, vice-président ; Guy Malandain, député, Robert Laucournet, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Robert Malgras, Jean-Claude Portheault, Paul Chomat, Jean Rigaud, Roland Vuillaume, députés ; MM. Georges Berchet, Jean Colin, Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Paul Masson, Michel Miroudot, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Jean-Claude Bois, Jean Peuziat, Noël Ravassard, Marcel Wacheux, Mme Adrienne Horvath, MM. Charles Fèvre, René André, députés ; MM. Marcel Lucotte, Jean Huchon, Josselin de Rohan, Georges Mouly, Lucien Delmas, René Martin, Philippe François, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 2263, 2481 et in-8° 725.

2^e lecture : 2692, 2737 et in-8° 804.

3^e lecture : 2836.

Sénat : 1^{re} lecture : 158, 273, 281 et in-8° 103 (1984-1985).

2^e lecture : 354, 386 et in-8° 144.

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 25 juin 1985, M. le Premier Ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2 de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

La Commission s'est réunie le mercredi 26 juin 1985, au Palais Bourbon.

*
* *
*

M. Michel MIROUDOT, Président d'âge, a ouvert la séance et fait procéder à l'élection du Président.

La Commission a désigné Mme Odile SICARD, député, en qualité de Président.

Puis la Commission a désigné M. Michel CHAUTY, sénateur, en qualité de Vice-Président.

M. Robert LAUCOURNET, pour le Sénat, M. Guy MALANDAIN, pour l'Assemblée nationale, ont ensuite été nommés rapporteurs du projet de loi au nom de la commission mixte paritaire.

M. Robert LAUCOURNET a indiqué que les modifications apportées par le Sénat en deuxième lecture permettaient d'envisager l'élaboration d'un texte commun pour l'article 2 A relatif aux missions du maître d'ouvrage, l'article 3 qui concerne la délégation de maîtrise d'ouvrage, l'article 4 relatif aux organismes habilités à faire de la délégation de maîtrise d'ouvrage et l'article 6 qui a trait à la conduite d'opération.

Il a estimé toutefois que la suppression par le Sénat des articles additionnels relatifs à l'architecture constituait un point de désaccord important entre les deux Assemblées.

M. Michel MIROUDOT a ensuite résumé l'intervention qu'il avait faite devant le Sénat en qualité de rapporteur pour avis de la Commission des Affaires Culturelles.

Il a souligné que le Sénat avait jugé inadmissible que le Gouvernement, présente en deuxième lecture des articles additionnels étrangers à l'objet du texte.

Il a ensuite estimé, s'agissant des articles 21 et 22 qui intéressent l'exercice de la profession d'architecte, que ces deux articles devaient probablement constituer les seules dispositions sur lesquelles le Gouvernement et les représentants des architectes s'étaient entendus, à défaut de pouvoir trouver un accord global sur la réforme de la loi sur l'architecture.

Il a, par ailleurs, contesté que l'adoption de l'article 23 qui traite de l'enseignement de l'architecture présente un caractère d'urgence, et a observé que cet article revenait sur l'assurance qui avait été donnée aux étudiants de ne pas soumettre les unités pédagogiques d'architecture aux dispositions de la loi sur l'enseignement supérieur.

Enfin, il a indiqué que s'il s'avérait que l'urgence de ces mesures était manifeste, il serait toujours possible au Gouvernement de les rassembler dans un projet de loi distinct qui pourrait être soumis au Parlement au cours de la prochaine session extraordinaire.

M. Guy MALANDAIN a tout d'abord indiqué que les rapprochements opérés par le Sénat sur les articles relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'oeuvre privée permettaient d'envisager un accord sur ces dispositions.

Il a souligné qu'en adoptant des articles additionnels sur l'architecture, l'Assemblée nationale avait souhaité régler des problèmes urgents concernant les architectes. Peut-être peut-on contester leur rattachement au présent projet de loi, mais il y avait nécessité de répondre rapidement à l'attente des architectes, qui ont une place éminente dans la maîtrise d'oeuvre.

Il s'est par ailleurs déclaré favorable à l'introduction d'un amendement du Gouvernement, qui a été rejeté par le Sénat, et qui prévoyait l'alignement du régime social des architectes travaillant en société sur le droit commun.

Après avoir précisé que le Ministre avait clairement indiqué devant le Sénat qu'il n'envisageait pas de déposer prochainement un texte réformant la loi sur l'architecture, il a considéré que le rejet des articles additionnels par le Sénat, alors que l'Assemblée nationale les considérait comme nécessaires, ne permettait pas de parvenir à un accord.

Mme Odile SICARD, président, a alors constaté que la commission mixte paritaire n'était pas en mesure de proposer un texte commun pour les dispositions restant en discussion du projet de loi.